

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 93 (1990)

**Artikel:** La vie et l'œuvre du Père François Lovis (1817-1890)  
**Autor:** Lovis, Jeanne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549952>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La vie et l'œuvre du Père François Lovis (1817-1890)

par Jeanne Lovis

François Lovis n'a pas péri sur le bûcher, mais en tant que jésuite, il a enduré toute sa vie la chasse aux sorcières. Dans une Suisse déchirée, au XIX<sup>e</sup> siècle, par la guerre civile que l'on sait. L'Europe d'alors, Silésie et Russie exceptées, avait fait des jésuites des proscrits, des exilés, des clandestins.

Comble d'ironie c'est un pape, Clément XIV, qui sous la pression des monarques régnants a supprimé l'Ordre, en 1773, à la veille des bouleversements de la Révolution française. Onze ans plus tôt, Louis XV avait chassé les jésuites, les accusant de constituer «un corps politique susceptible d'usurper toute autorité»<sup>1</sup>. La Suisse, où ils étaient installés depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, allait les expulser à son tour.

Pourtant ils vont revenir, car Pie VII les rétablit en 1814, à la chute de Napoléon. Dans notre pays, ils réapparaissent à Sion en 1805, à Porrentruy en 1817, à Fribourg l'année suivante.

Pourquoi ces fils de saint Ignace inquiètent-ils tellement? Parce qu'ils sont à la pointe du combat spirituel, le plus dérangeant de tous. Au début de leur histoire déjà, en 1540, les jésuites voulaient changer l'Eglise *du dedans*. C'étaient des «réformateurs»! Récemment encore les plus engagés étaient taxés — souvent par leurs coreligionnaires — de «marxistes». Tandis qu'au siècle dernier, ils faisaient sur les radicaux l'effet de «conservateurs», de «suppôts de l'Ancien Régime». Ils étaient simplement des hommes de pensée et d'initiative, donc des hommes d'influence. François Lovis a été l'un d'eux.

Il est né le 19 juillet 1817<sup>2</sup> au hameau de La Racine, près de Saulcy. De Pierre-Joseph Lovis et d'Agathe Willemin. Il passe une partie de ses premières années dans la maison paternelle, une autre chez des parents. Il part un certain temps vraisemblablement entre Jura et Bâle-Campagne pour apprendre l'allemand, mais revient bientôt dans l'intention d'exploiter le domaine paternel. Puis subitement, contre toute attente, il décide d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Il a 21 ans.

Rien n'indique que le jeune François ait fréquenté le collège ou le séminaire de Porrentruy, fermé de nouveau en 1836, car Berne vient d'adopter les articles de Baden dirigés contre l'Eglise et le clergé. C'est à Estavayer-le-Lac que le jeune candidat jésuite est examiné et reçu, mais c'est en Avignon qu'il entre au noviciat le 1<sup>er</sup> octobre 1838. Deux ans plus tard, il y prononce ses premiers vœux.

Il accomplira l'essentiel de sa formation ultérieure à Fribourg, de 1840 à 1847, où il étudie notamment la rhétorique, la philosophie et la théologie. On note

qu'en plus du français et de l'allemand, François Lovis avait des connaissances précises en latin, en grec et en hébreu. Il est en deuxième année de théologie à Fribourg lorsqu'éclate la Guerre du Sonderbund. Les troupes fédérales occupent la ville, expulsent les jésuites et leurs étudiants<sup>3</sup>. François Lovis se retrouve à Chambéry, en Savoie. Il y est ordonné prêtre en mars 1848.

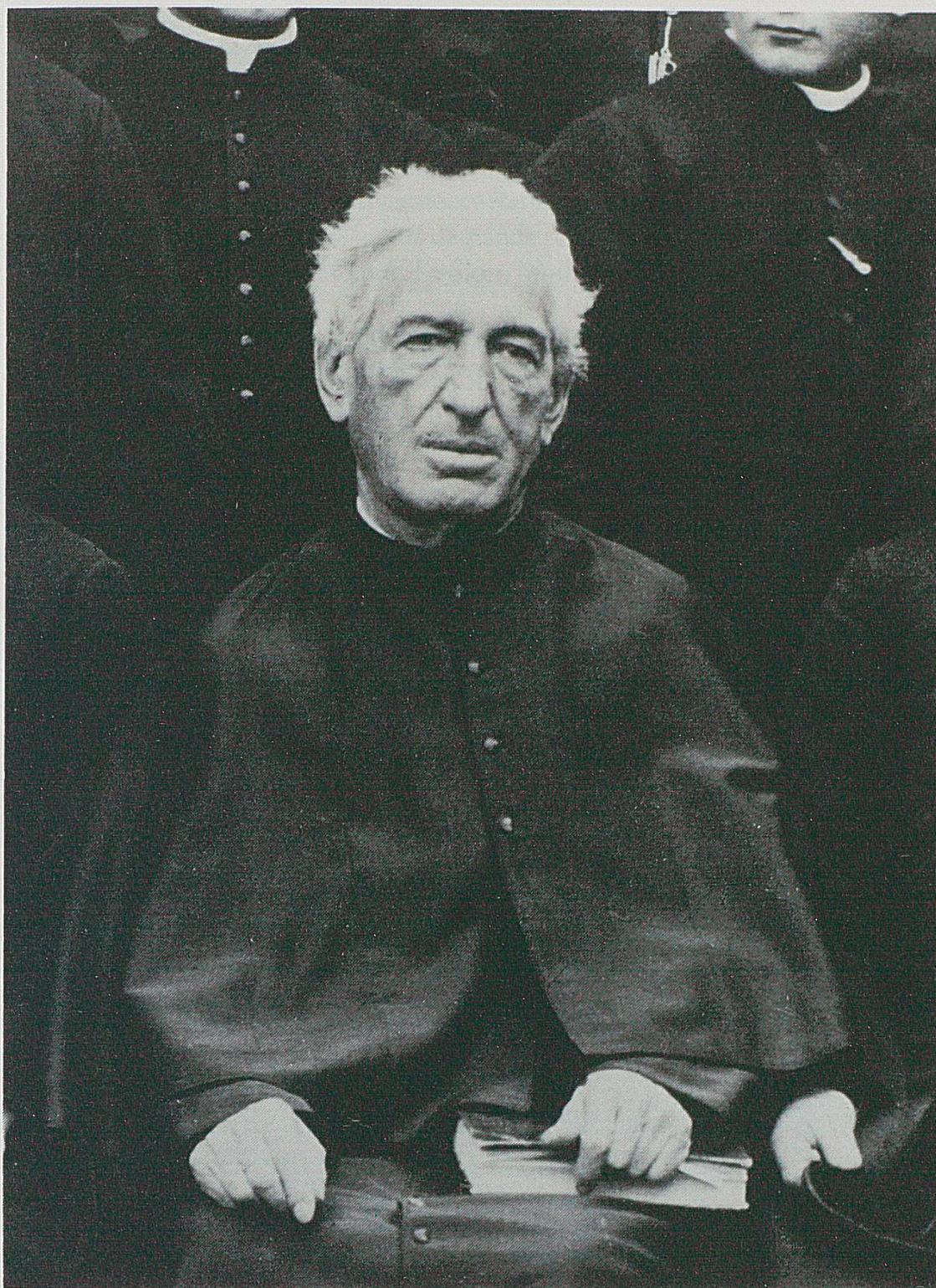
Arrêtons-nous un instant à la rigueur de la formation assurée aux prêtres de la Compagnie. Les «scolastiques» mènent de front leurs études et la pratique de l'enseignement. D'où l'année de stage de professorat passée à Sion par François Lovis (1843-1844), intercalée dans sa longue période fribourgeoise. C'est à la même époque qu'il s'initie au ministère pastoral, à Sion encore, où il se rend fréquemment dans les prisons. De retour à Fribourg, il exerce les fonctions de catéchiste à la paroisse Saint-Jean. Voilà pour l'homme de cœur, qu'on retrouvera plus tard à l'œuvre dans le Valais et dans le Jura.

Pour l'heure et à Fribourg toujours, le jeune Lovis se doit d'acquérir le plus large éventail des connaissances de son époque. A part les humanités, la philosophie et la théologie citées plus haut, il a enseigné la physique, les mathématiques, l'astronomie, toutes branches qui se donnaient en latin<sup>4</sup>.

Avec des recrues de cette trempe, il ne faut pas s'étonner que les collèges et pensionnats de l'Ordre aient eu tant de renommée. Professeurs, hommes d'études, pasteurs, les jésuites cependant observaient avant tout la règle et les occupations de la vie religieuse. La foi était leur risque, l'absolu de leur aventure.

C'est à Louvain, en Belgique que le Père Lovis va achever ses études de théologie. Deux ans plus tard (1850-1851), il effectue son Troisième An à Tronchiennes près de Gand. Le Troisième An assure un temps de probation au jésuite déjà prêtre et arrivé au terme de ses études: « C'est, selon Hartmann, *une année d'épreuves, de pénitence, d'anéantissement...* »<sup>5</sup>

François Lovis est prêt, désormais, pour la tâche d'enseignant qu'il affectionne. Il est durant deux ans professeur de grammaire supérieure au Collège de Bruxelles, puis professeur de théologie à Louvain. En 1855, il est envoyé à Paderborn, en Allemagne, où il enseigne la théologie dogmatique. Il y prononce sa profession religieuse solennelle le 2 février 1856. Un an plus tard, on le trouve à Münster. A côté de l'enseignement du français, il exerce la charge de Père spirituel des jeunes jésuites. Il est en outre le « ministre » de la maison, chargé de la bibliothèque, des chapelles, de la santé de tous (une centaine de personnes) et de la rédaction de la chronique annuelle. Durant l'été 1859, il devient « socius » (secrétaire et conseiller) du Père provincial, le Valaisan Anderledy, et « procureur » (ou économ) de la Province. En août 1863, il est nommé recteur du grand collège de Maria-Laach. Il y a été envoyé quasiment comme fondateur du nouveau collège. Ces années de rectorat sont difficiles et le mettent en désaccord avec son Provincial. Au bout de trois ans, à l'échéance de son mandat, il est rappelé à Louvain<sup>6</sup>.



Le jésuite François Lovis à Sion, vers 1886.

Photographie recueillie auprès d'un ancien séminariste, élève du Père Lovis, Rafael von Roten (1860-1953). Transmise à J. Lovis par le Recteur Hans Anton von Roten. Tirée d'une photo de groupe (cf. page 71).

à M<sup>r</sup> Ch. de Miraz, Président du conseil d'Etat.

Monsieur le Président

Quoique les questions que le Lit. Conseil fédéral m'a fait adresser, me semblent en dehors de sa compétence, toutefois pour éviter au Gouvernement du Valais les désagréments d'une correspondance longue et ennuyeuse, et pour déférer aux conseils de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Sion, je veux bien vous déclarer qu'on m'accuse d'une chose dont je ne suis nullement coupable. Quelques années ont été mes relations antérieures je vous déclare que je ne suis pas Jésuite. Vous pouvez communiquer cette déclaration au Conseil fédéral, certain que jamais on ne donnera un démenti à cette assertion.

Veuillez agréer, M<sup>r</sup> le Président, l'assurance de ma plus entière et de ma plus respectueuse considération.

Votre très humble serviteur

Sion 22 Janv. 1873.

F. Lovis

Lettre manuscrite de François Lovis à l'Etat du Valais, du 22 janvier 1873. Le Révérend Père Lovis, en tant que jésuite, est interdit de séjour et d'activité dans le pays. Pour couper court aux incessantes sommations adressées par le Conseil fédéral au Gouvernement valaisan, F. Lovis obtempère aux injonctions de l'évêque et déclare qu'il n'est pas jésuite./D.I. 8.1.6. AV, Sion.

Impossible d'obtenir d'autres détails sur les charges que le Père Lovis assumait en Allemagne. Dans le climat d'insécurité de l'époque, les archives étaient réduites à peu de choses. Aux archives de la Province d'Allemagne à Cologne, il ne reste rien des années 1860-1870.

En 1869 — recteur du collège de Mons (Belgique) — le Père Lovis a 52 ans. Son intelligence supérieure, ses connaissances étendues et variées, ses qualités de travailleur infatigable, sont réputées<sup>7</sup>. A la demande pressante de l'évêque du Valais, Mgr de Preux, François Lovis est appelé à Sion, où il va passer les vingt années qui lui restent à vivre.

Il devient professeur de théologie au séminaire diocésain alors installé à Valère, d'abord de théologie morale puis bientôt de dogme, cumulant les cours repris des chanoines Machoud et Carraux. Il va enseigner également les sciences dites exactes<sup>8</sup>.

Et ce n'est pas tout. Rappelons que les temps sont troublés, les jésuites toujours interdits, donc clandestins. L'évêque Pierre-Joseph de Preux — dernier prince en

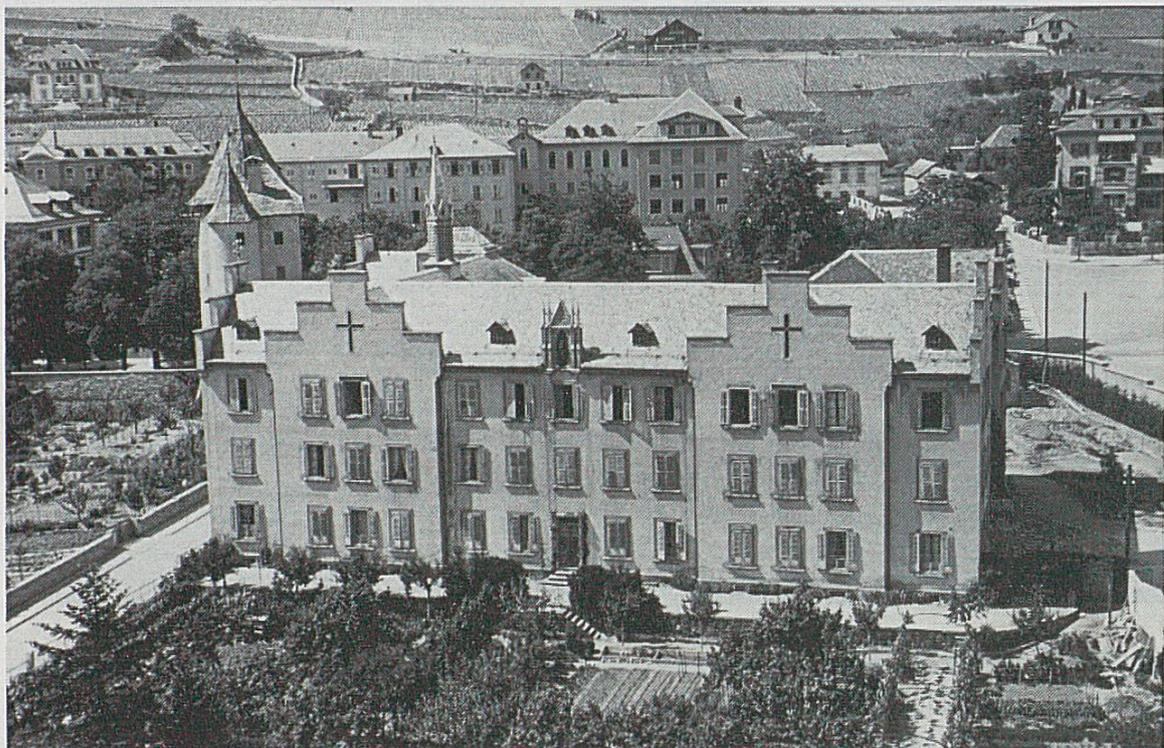


Séminaristes et professeurs du Grand séminaire de Sion, vers 1886. Au premier rang depuis la gauche: Aloïs Burgener, mort en 1923 en tant que curé de Törbel; deuxième, François Lovis; troisième, Jean-Joseph Nantermod, ancien directeur du séminaire, mort en 1927; puis Johann Josef Imoberdorf, mort en 1889; et Augustin Julier, mort en 1917. Dernier de la première rangée non identifié.

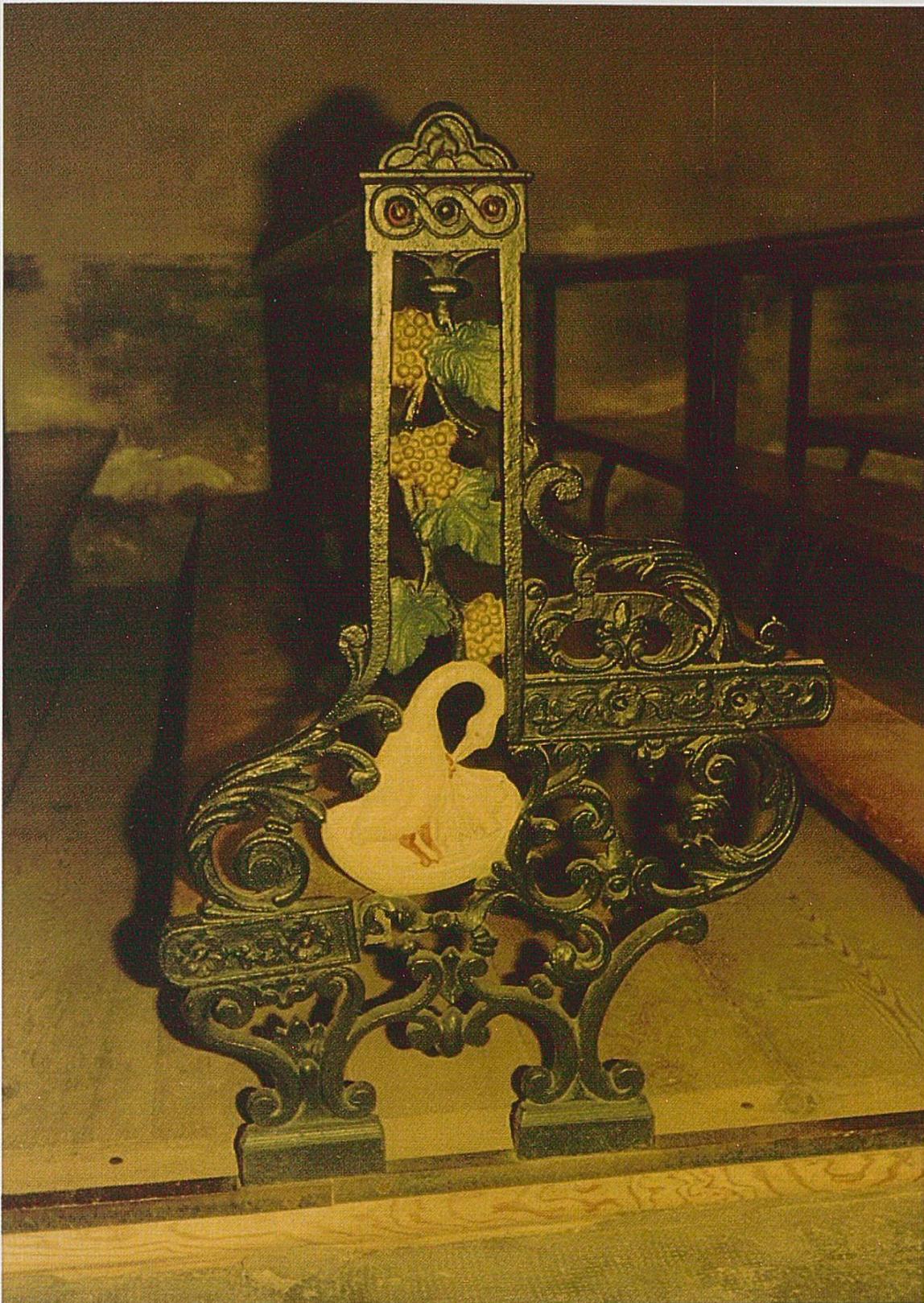


Ancienne église de Blatten dans le Lötschental.

Architecte: François Lovis. Construite en 1877, détruite à la fin des années 1970, cette église fut la première dans le style néo-gothique en Haut-Valais, style apparu ailleurs en Suisse dans les années 1840 (Walter Ruppen: *Der Historismus in der kirchlichen Architektur des Oberwallis*, Brig 1966, pp. 138 et 160). A noter que l'horloge est dotée d'un cadran de fabrication jurassienne (cf. note 12).



Grand séminaire, Sion, construit sous la direction du Révérend Père François Lovis, inauguré en 1874 (côté sud). (Photo R. Schmid. Archives cantonales, Sion.)



Ancienne église de Blatten. Les montants des bancs au motif du pélican et des grappes de vigne proviennent de la forge de Lucelle (JU), en activité jusqu'en 1882. On retrouve les mêmes ouvrages en fonte dans la chapelle construite par le Révérend Père Lovis à Bonembez-Dessus (JU).

titre du Saint-Empire — n'a pas que des joies dans l'administration de son diocèse. Le Père Lovis, qui réside auprès de lui au palais épiscopal, devient son conseiller dans les matières les plus graves.

Après trente ans de tergiversations<sup>9</sup>, décision est prise de construire un nouveau séminaire en ville de Sion. François Lovis à peine arrivé a raison des hésitations de l'évêque. L'emplacement sera central, à proximité de l'évêché, de la cathédrale et du Chapitre. Le Père Lovis est nommé directeur de l'entreprise. Selon certains documents, il aurait dessiné les plans. Selon d'autres, il aurait repris ceux d'un jésuite rhénan, établis pour le séminaire de Mayence<sup>10</sup>.

Le nouveau Grand séminaire valaisan est inauguré le 4 novembre 1874. Le tout Sion est conduit en procession « *au nouvel édifice qui, par ses vastes proportions et son architecture gothique, est un ornement pour la modeste cité* », comme le relève « La Nouvelle Gazette du Valais ».

Dans un hommage posthume, la « Gazette »<sup>11</sup> écrira plus tard que le Père Lovis a consacré à cette œuvre « *tout ce qu'il avait d'énergie, d'activité et d'intelligence* », comme pour tout ce qu'il entreprenait. Pendant deux ans, il a parcouru le chantier, stimulant les maîtres ouvriers, donnant les indications nécessaires, ayant l'œil à tout.

Le voilà donc, de surcroît, architecte ! Ce qui ne l'empêche pas de donner ses cours matin et soir. Mais ce bâtisseur-né ne va pas s'arrêter là. Certains villages du Haut-Valais ne disposent pas encore d'église. On fait alors appel au Père Lovis pour construire ces édifices, qui seront tous de style néo-gothique, adaptés de la meilleure façon aux sites, aux besoins<sup>12</sup>. Ainsi l'ancienne église de Blatten, l'église d'Ulrichen, celle de Bürchen, la chapelle d'alpage de Törbel et, dans le Jura, la chapelle de Bonembez — la seule, avec Törbel, qui ait subsisté.

La chapelle de Bonembez<sup>13</sup> a été prête un an avant les autres, en 1876. Dans le Jura, le Kulturkampf touche à sa fin. Le Père Lovis, Valaisan d'adoption, n'oublie pas son Jura natal, qui vient de connaître la tourmente d'un « Sonderbund » régional. Berne a banni les prêtres fidèles à Rome et a interdit leurs cultes. En dépit de ses charges nombreuses, le Père Lovis trouve le temps d'effectuer plusieurs voyages dans le Jura, à ses risques et périls...

Dans son « Histoire de la persécution religieuse », Louis Vautrety raconte que pendant la Semaine sainte de 1874, « *la gendarmerie fut mise sur pied pour arrêter un prêtre que l'on soupçonnait être à Saulcy ou à Bassecourt* »<sup>14</sup>. Le prêtre en question, c'est François Lovis ! Il est arrivé dans sa paroisse le Vendredi-Saint. Il a célébré la messe le matin, confessé, distribué la communion. Même chose l'après-midi à Bonembez, où il avait de la famille et où étaient arrivés entre-temps, avertis en secret, des habitants de Glovelier. Il a ensuite officié à Bassecourt avant de s'en retourner au Valais.

Les jésuites, alors, donnent des cauchemars aux autorités ! La Constitution fédérale de 1848 les a interdits de séjour sur le territoire suisse. Mais les textes prêtent à



Autel portatif du Révérend Père Lovis, portant l'inscription: *Mense Martio 1875 Dono datum R<sup>o</sup> P<sup>i</sup> François Lovis, e. Soc. Jesu ad opem Jurassensibu catholicis ferendam*. Remis en prêt au Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont, par la Province suisse de jésuites.

équivoque, du moins pour ceux qui n'en veulent rien entendre... Il va s'ensuivre une interminable joute épistolaire entre le Conseil fédéral et l'Etat du Valais. L'échange de correspondance durera de 1850 à 1883. Sur des dénonciations diverses, soit de fonctionnaires soit de particuliers, le Conseil fédéral est saisi de la présence d'un certain François Lovis à Sion. «Il est dénoncé», à fin novembre 1872, «comme professeur de dogmatique, au vu et au su de tout le monde. Signé Welti, président de la Confédération»<sup>15</sup>. Un mois plus tard, le Conseil fédéral revient à charge et exige que cesse l'activité de deux prêtres: Lovis et Diviné<sup>16</sup>.

Le gouvernement valaisan s'épanche en de longues explications et tente d'esquiver des sanctions. Il invoque diverses interprétations possibles de l'article 58 de la Constitution. Cet article ne frapperait pas les jésuites pris en tant qu'individus et qui ne sauraient être renvoyés de leur pays natal<sup>17</sup>.

Si l'Etat du Valais supporte mal les ingérences de la Berne fédérale, l'évêque de Sion, lui, s'indigne franchement. Il critique «l'odieuse inquisition du Conseil fédéral», et oppose une fin de non-recevoir au gouvernement valaisan<sup>18</sup>. Mais celui-ci en fin de compte, est sommé par Berne de sévir et rapidement. Trois semaines après le refus de Mgr de Preux, le Père Lovis, «pour éviter au gouvernement du Valais les désagréments d'une correspondance longue et ennuyeuse, et pour déférer aux conseils de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Sion», consent à écrire à l'Etat valaisan qu'il n'est pas jésuite!<sup>19</sup> Lettre empressée, dès le lendemain, du Conseil d'Etat au Conseil fédéral: «*La question de Mr François Lovis se résoud d'elle-même. Au silence de Mgr l'Evêque de Sion sur la qualité de ce prêtre, vous avez jugé qu'il était jésuite, tandis que nous avons conclu qu'il ne l'était pas.*» Signé Rivaz président<sup>20</sup>.

L'affaire est close. On est en février 1873<sup>21</sup>. L'inquisition va reprendre plus tard, de la part, cette fois, du Département fédéral de justice et police, au sujet «*d'un certain Pater Lowis*»<sup>22</sup>. L'Etat du Valais répond que l'affaire a été liquidée huit ans plus tôt!

Et c'est à cet étrange citoyen et à ce clandestin que l'évêque de Preux va confier la haute et délicate tâche de conclure un concordat entre le Vatican et l'Etat du Valais. Cet accord devait annuler les effets du coup de force de 1848 décrétant l'expropriation des biens ecclésiastiques au profit de l'Etat. Le Père Lovis a conclu le Concordat le 7 septembre 1879<sup>23</sup>.

Il ressort clairement de tout cela que le Père Général des jésuites avait mis en plusieurs occasions le Père Lovis à la disposition de l'évêque de Sion. La Compagnie ne se passe pas pour autant de ses services car le Père Lovis, à la même époque, est à la tête de la vice-province de Suisse, sept ans durant, de 1878 à 1885. L'exil forcé de la Compagnie de Jésus n'a guère laissé que 12 à 15 membres individuels en territoire helvétique. Le Père Lovis laisse pourtant entendre au Père Général, exilé à Fiesole (Italie)<sup>24</sup>, que son long silence est dû à une situation d'ensemble extrêmement perturbée et compliquée. Allusion à la guerre sans merci livrée en toute occasion aux religieux par leurs adversaires. Des contempteurs coriaces puisqu'il faut

dra attendre jusqu'en 1973 pour que les jésuites recouvrent leurs pleins droits de citoyens.

En reprenant le fil rouge de la destinée du Père Lovis, on s'étonne qu'il ait pu accomplir des tâches aussi variées. Il s'en est acquitté avec bonheur, disent ses biographes, tant au regard des affaires spirituelles que temporelles. Dans la vie religieuse, il a montré, ajoutent-ils, l'exemple d'une solide vertu.

Il semble avoir exercé avec passion sa tâche d'enseignant, de théologien en particulier. Il aimait son séminaire et les séminaristes le lui rendaient bien<sup>25</sup>. En 1888, deux ans avant sa mort, tandis qu'il a déjà perdu l'usage d'une jambe, attaquée par la gangrène qui allait finir par l'emporter, le Père Lovis, plutôt que de rendre les armes, fait venir ses élèves à l'évêché. Chaque matin, deux robustes séminaristes le transportent dans un local transformé en salle de classe.

L'homme était d'un pays rude. Faut-il s'étonner qu'il ait été dur à la tâche? De ses parents, il est dit qu'ils étaient connus pour leur grande piété<sup>26</sup>. La bonté et la générosité du fils sont mentionnées à plusieurs reprises. C'est un visage empreint d'une grande humanité que nous restituons en tous cas un beau portrait du Père Lovis, entouré de ses séminaristes, vers 1886. C'est en outre avec beaucoup d'énergie qu'il a aidé des familles en difficulté ou des parents en détresse<sup>27</sup>.

François Lovis est mort le 22 janvier 1890, à l'hôpital de Sion. Il est enterré dans la cathédrale. Le Valais, à l'époque, l'avait adopté comme l'un des siens. Cent ans après, le Jura veut rendre hommage à ce fils du pays, à ce prêtre qui, à l'inverse de toute volonté de puissance, a donné dans les tâches les plus hautes l'exemple d'une invariable et totale humilité.

*Jeanne Lovis*

Jeanne Lovis, née en 1937, passe son enfance et son adolescence à Delémont. Après avoir fréquenté les écoles de sa ville, elle se dirige vers des études de journalisme à l'université de Neuchâtel et apprend le chinois à l'université de Zurich. Elle a été journaliste de presse écrite et chargée de presse dans les organisations internationales. Elle est journaliste à la Télévision romande depuis 1972.

## Notes :

<sup>1</sup> *Les Jésuites, histoire de pouvoirs*, Alain WOODROW avec la collaboration d'Albert LONG-CHAMP, édition Jean-Claude LATTÈS, 1983.

<sup>2</sup> Date vérifiée dans le registre des naissances à Saulcy. Il y a de nombreuses erreurs de dates et de curriculum, notamment dans *Rauracia Sacra*, E. FOLLETÈTE, in « Actes de l'Emulation », 1933 (le Père Lovis n'a enseigné ni à Rome, ni en Espagne, ni à Lisbonne), ainsi que dans *Helvetia Sacra*, Abt. VII, Die Gesellschaft Jesu in der Schweiz, p. 602, Francke VERLAG Bern, 1976 (le Père Lovis a été ordonné prêtre non à Louvain mais à Chambéry, en mars 1848). Erreurs encore de dates et de lieu de naissance dans le « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse », Tome IV<sup>e</sup>, Neuchâtel 1928. François Lovis a eu un frère, Pierre-Joseph, et cinq sœurs : Barbara-Florentine, Marie-Marguerite, Marie, Marie-Joseph et Marie-Victoire. La mère est décédée à la naissance des dernières, des jumelles (3 janvier 1820). Le père s'étant remarié avec Marie-Joseph-Sophie Gigandet, c'est par son demi-frère Antoine que le Père jésuite aura six neveux : Joseph, Louis-Félix, Basile, Antoine, Léonard, François et une nièce : Marie. Son neveu François (1863-1892), est aussi entré dans la Compagnie de Jésus (Province de France). Il a été novice en Angleterre, et frère coadjuteur à Jersey et à Tours.

<sup>3</sup> Arrêté du gouvernement provisoire (fribourgeois) du 19 novembre 1847 : au point 1 : les Jésuites, les Corporations, Congrégations et Corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois... Au point 4 : ... ils quitteront le Canton dans le terme de 3 fois 24 heures dès la publication du présent décret. (Litterae annuae Collegii St. Michaelis Soc. Jesu Friburgi Helv. in an. 1847 exeuntem)

<sup>4</sup> Le catalogue personnel de 1889 résume ainsi ses ministères de jésuite : professeur de grammaire 3 ans, de philosophie 4 ans ; de théologie morale 14 ans, de théologie dogmatique 23 ans, ministre 4 ans, procureur de province 5 ans, socius du Provincial 4 ans, recteur 2 ans et demi, supérieur de la mission 8 ans, confesseur 20 et plus. Arch. Romanum S.J., Hist. Domus 1848-1888, (microfilms en latin).

Pour les sciences exactes, « professeur de mathématique et astronomie (1888) », extrait des catalogues de Germanie et de Belgique, Residentie De Gesù, Bruxelles. « Professeur de physique (1885-1889) », (Blätter aus der Walliser Geschichte, Band III, p. 224).

<sup>5</sup> *Les Jésuites de Fribourg*, Pierre HARTMANN, p. 91, manuscrit main, Arch. S.J., Hirschengraben, Zurich.

<sup>6</sup> Archivum Romanum Societatis Iesu, Rome, cit. « Provinciae Germaniae, Summaria Vitae », 1890. Archives de la province septentrionale de Belgique, Bruxelles.

<sup>7</sup> Article nécrologique, *Gazette du Valais*, 25 janvier 1890, N° 8.

<sup>8</sup> Ibidem. « Savoir profond, connaissances étendues et variées, élocution claire et facile, rare talent de communication de M. le docteur Machoud, aménité, affabilité, bienveillance et dévouement inépuisable de M. le chanoine Carraux, le Père Lovis réunissait tout cela ; aussi les séminaristes ne tardèrent-ils pas à s'attacher à lui comme à un père bien-aimé, sans préjudice d'ailleurs de l'estime et des égards dus aux autres professeurs et directeurs de l'établissement ecclésiastique. »

<sup>9</sup> A propos d'un conflit de terrain : « Cession est faite, à la condition que le séminaire soit construit dans l'espace de douze ans. Comme nous sommes au 5 mars 1843, on verra que la douzaine sera convertie en près d'une trentaine d'années, avant qu'effectivement on se mette à l'ouvrage ». A. MASSE-REY : *La construction du nouveau séminaire*. — Manuscrits sans date. Service des monuments historiques et des recherches archéologiques. Sion.

<sup>10</sup> « Le 2 mai 1872, le Conseil communal prend connaissance du plan de construction du séminaire élaboré par le Père François Lovis, architecte » (« Sion, la Part du Feu » p. 182, édité par les Musées cantonaux du Valais et les Archives communales de Sion, 1989).

Le Père Lovis signe un document comme « directeur des travaux du séminaire » (Archives du Valais, Blätter, 19/136).

En 1867, après entente avec le Chapitre de la cathédrale au sujet d'un terrain prévu pour la construction du séminaire, il s'agissait d'avoir un plan de bâtisse. «Après en avoir recherché de côté et d'autre, l'évêque fit venir... un jésuite d'Allemagne, le Père Wagner, architecte distingué, qui fit un plan basé sur le séminaire de Mayence et celui qu'on exécute aujourd'hui.» «Notes sur la bâtisse du séminaire, 1871-1872», manuscrits chanoine Carraux, AV/Archives du Valais L 393, pp. 554 à 557. — Le Père Charles Wagner (1821-1869) mourut à Bombay avant d'avoir pu mener son projet à terme. Le Père Lovis, désormais en Valais et requis par l'évêque de prendre en charge la réalisation du séminaire de Sion, aurait donc travaillé à partir des plans de cet architecte de la Compagnie.

<sup>11</sup> Il s'agit du même journal. La *Gazette du Valais* est devenue la *Nouvelle Gazette du Valais* de 1874 à l'avant-dernier numéro de l'année 1888. Puis elle a repris son titre de *Gazette du Valais*. La nécrologie du Père Lovis a paru dans le N° 8 du 25 janvier 1890 (Arch. Etat du Valais).

<sup>12</sup> Comment ne pas regretter que dans la foulée du Concile Vatican II, nombre de curés de paroisses sacrifiant à une modernité mal comprise, aient détruit le patrimoine architectural local? Avant qu'elle ne fût détruite dans la seconde partie des années 70, il m'a encore été donné de voir à Blatten, dans le Lötschental, l'église construite par François Lovis (entrepreneur Bessero). L'ancien curé, le Prieur Johann Siegen (1886-1982), l'aimait beaucoup. Sa mère avait transporté des brouettes de sable pour le Père Lovis! Il m'a fait les honneurs de l'édifice néo-gothique, construit en 1877, en soulignant que les parties en fonte des bancs (au motif du pélican et des grappes de vigne) étaient issues des forges de Lucelle. En 1900, la tour de l'église avait été dotée d'une horloge munie d'un cadran jurassien (témoignage oral + «Das Priorat Lötschen», de Johann Siegen, Prior Kippel, archives privées, manuscrit non édité à l'époque de ma visite en avril 1975).

A BÜRCHEN (VS), l'ancienne église néo-gothique construite en 1879 par F. Lovis a été détruite en 1962. Une expertise de la Commission artistique du diocèse de Sion l'avait jugée gravement endommagée et avait déconseillé une rénovation (rapport du 11 avril 1959, déposé à la cure de Bürchen avec documents photographiques à l'appui). Trois autels ont été conservés pour leur valeur historique.

A ULRICHEN, F. Lovis est chargé en 1877 par l'évêque Mgr Jardinier d'établir les plans de la nouvelle église néo-gothique. L'entrepreneur Joseph Bessero, de Sion, est chargé «d'exécuter fidèlement les plans, dessins, ordres et direction de M. l'abbé Lovis...» Des conflits vont surgir à ce sujet deux ans plus tard entre l'entrepreneur et la commune, que le Père Lovis devra arbitrer. La construction assurée par J. Bessero sera en effet déficiente. Le gros-œuvre terminé en 1880 se révélera être déjà en mauvais état. Une nouvelle construction de l'église est entreprise en 1894, achevée en 1895. (Documents des archives de la paroisse d'Ulrichen N<sup>os</sup> 22 et 24b, 24e).

A TÖRBEL (comme à Ulrichen), F. Lovis a surtout conçu les plans de l'édifice: une chapelle d'alpage dédiée à saint Antoine de Padoue et inaugurée à Eisbiel en 1878. Restaurée dernièrement en 1989 (Document manuscrit aux AV/Archives d'Etat du Valais — «Pfarrarchiv Törbel Bd 55).

<sup>13</sup> La construction de la chapelle de Bonembez fut commencée en 1874-1875, le domaine appartenant alors à la famille Jolidon, apparentée aux Lovis. La bénédiction eut lieu le 8 septembre 1876, par Mgr Vautrety, doyen de Delémont. Le domaine passa aux mains de Joseph Lovis, neveu du Père Lovis, en 1891, après bien des péripéties, décrites dans la brochure du Centenaire de la chapelle rédigée en 1976 par Gilbert Lovis. L'auteur relève que les plans de l'édifice ont été attribués à un certain Dominique Cattani, la chapelle ayant été construite «sous la direction de l'architecte auquel Sion doit son magnifique sanctuaire... Le Père Lovis, jésuite» (dans A. Membrez: *Eglises et chapelles du Jura bernois*, 1938). Devant cette apparente contradiction, G. Lovis se demande si D. Cattani a réalisé les plans, tandis que le religieux aurait été le maître d'œuvre (*Bonembez et sa chapelle, 1876-1976*, p. 10)? J'incline à penser le contraire. Dans les constructions d'églises qui lui ont été attribuées en Valais, le Père Lovis fut toujours l'auteur des plans, l'exécution des travaux étant laissée aux soins d'un entrepreneur. Les lourdes charges d'enseignant du jésuite, et de conseiller spécial de l'évêque, l'eussent empêché de suivre de façon régulière sur le terrain la réalisation des travaux.

<sup>14</sup> Louis VAUTREY: *Histoire de la persécution religieuse dans le Jura bernois*, tome deuxième, pp. 119, 120, 121.

<sup>15</sup> Lettre du Conseil fédéral suisse au Président du Conseil d'Etat du Canton du Valais du 29 novembre 1872./ AV (Archives de l'Etat du Valais) DI 8.1.6. + Copie aux Archives de l'Evêché 343 N° 301.

<sup>16</sup> Lettre du CF au CE du Valais du 8 janvier 1873. AV - D.I. 8.1.6.

<sup>17</sup> Lettres des 2 janvier 1873 et 23 janvier 1873. Dans cette dernière, il est écrit: «En droit, nous (gouvernement valaisan) estimons qu'il est contraire à toutes les règles suivies jusqu'à ce jour qu'un gouvernement cantonal soit obligé, sur la dénonciation d'un inconnu, qui peut être un fanatique, ou simplement un mauvais plaisant, ou encore un ennemi personnel de la personne accusée, soit obligé disons-nous, de demander à qui que ce soit s'il est jésuite ou non, au risque de compromettre sa dignité...» Eidgen. Archiv - Fonds 8 (A) - 318 I.

<sup>18</sup> Lettre de l'évêque de Preux au CE du Valais du 30 décembre 1872/AV - D.I. 8.1.6.

<sup>19</sup> Lettre de François Lovis à Ch. de Rivaz, président du CE du Valais, du 22 janvier 1873. AV - D.I. 8.1.6.

<sup>20</sup> Lettre du CE au CF du 23 janvier 1873. Eidgen Archiv - Fonds 8 (A) - 318 I.

<sup>21</sup> Notes du procès-verbal d'une séance du 14 février 1873 à Berne/Eidgen. Archiv - Fonds 8 (A) - 318 I.

<sup>22</sup> Lettre du Département fédéral de justice et police du 7 septembre 1881/Bundesarchiv - Fonds 8 (A) - 318 I.

<sup>23</sup> Un premier accord (24 mai 1859) négocié entre l'Etat du Valais et l'Evêché au sujet de la légitimité des biens de l'Eglise contestée par le décret de janvier 1848, fut conclu définitivement le 7 septembre 1879. — *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel 1928, p. 206.

Les *Archives Philippe de Turrettini*: Répertoire I, tome 1.12, 13, 14 Litigiosa N. 65, citent la date du 7 novembre 1879 concernant la « Convention et message entre l'Etat du Valais, d'une part, et le V. clergé de ce Canton, représenté par Mgr Jardinier, d'autre part, pour le règlement définitif des rapports existant entre l'Etat et l'Eglise » (Mgr Jardinier avait succédé le 19 août 1875 à l'évêque de Preux). Même chose pour le R.P. Oskar Stoffel, de Lucerne, dans une étude intitulée: *Die Konvention vom 7. November 1879 zwischen dem Bischof von Sitten und dem Staat Wallis*, Naters-Brig 1967, 120 pages. Dans la lettre qu'il m'a adressée à la date du 19 mars 1975, le R.P. Stoffel s'explique l'omission du nom de François Lovis dans plusieurs sources par le fait que ce dernier, en tant que jésuite, ne pouvait être cité dans les documents officiels. La même remarque vaut d'ailleurs pour ses activités d'architecte d'églises. J'ai rencontré plus souvent le terme de « Concordat » à propos de l'accord du 7 novembre 1879. Face à l'ambiguïté des documents à ma disposition, je choisis de désigner par « Convention » celle du 7 septembre 1879 entre l'Etat du Valais et l'Evêché, et par « Concordat » l'accord conclu dans un second temps deux mois plus tard entre l'Etat du Valais et le Saint-Siège. Dans la nécrologie latine déposée aux Archives romaines, p. 73, au sujet du P. Lovis on trouve ceci: « Imprimis bene meritis est de concordato inter gubernium vallesianum et sanctam sedem componendo ». Même hommage rendu au Père Lovis pour « sa part active dans la conclusion de Concordat » dans la *Gazette du Valais* du 25 janvier 1890.

<sup>24</sup> Lettre en latin du 12 janvier 1882/Arch. Romanum Societatis Jesu - Germ. 9 - XIII, 5.

<sup>25</sup> *Gazette du Valais*, 25 janvier 1890, N° 8.

<sup>26</sup> Archivum Romanum, defunct., 72-74.

<sup>27</sup> « Comptes de F. Lovis à Sion depuis 1869 » - Archiv. S.J., Hirschengraben, Zurich./1876: « A des parents pauvres » 700 francs. 1877: « A des parents malheureux » 650 francs. 1880: « A des parents ruinés » 700 francs. 1881: « A des parents » 350 francs. 1882: « A des parents (avec perm.) » 800 francs. 1885: « A des parents dans la détresse » 200 francs./1886: « A des parents pauvres » 50 francs.

N.B. : La famille *ruinée* était celle du « notaire Jolidon » alors propriétaire de Bonembez-Dessus. Apparentée, on l'a dit (note 13) à la famille Lovis. Le jésuite, escroqué comme beaucoup d'autres dans la faillite de Joseph Jolidon, fut appelé à témoigner et à intervenir à Delémont au cours de l'enquête pénale (on l'a prié en particulier de mettre le prévenu en demeure de régler sa situation). Jugement de la Cour d'assises du 11 novembre 1879, dossier N° 5874 auprès de la Chambre criminelle de la Cour suprême du Canton de Berne, doc. 121 à 131, 139 à 144, et 182.

A l'occasion de ce centenaire, un autre hommage peut être rendu au Révérend Père Prosper Bole, s.j. (1810-1890), de Delémont, confrère dans la Société de Jésus de François Lovis. Le Père Bole (ou Bolle) a été précepteur du comte de Bard, fils du duc de Parme et neveu d'Henri V, et aussi confesseur du comte de Chambord. Il est décédé à Sion également, le 8 janvier 1890, deux semaines avant le Révérend Père Lovis. Le *Pays* a consacré au Révérend Père Bole une exquise et surprenante nécrologie, en date du 23 janvier 1890, page 2 sous « Delémont » :

« Le 8 janvier est mort à Sion le Révérend Père Bole, de la Compagnie de Jésus. Le défunt était originaire de Delémont. Pendant ses dernières années, écrit-on à la *Gazette ecclésiastique*, jusqu'au moment de sa mort, le comte de Chambord eut pour confident spirituel et pour confesseur le religieux delémontain. Celui-ci vint ensuite passer le reste de ses jours au palais épiscopal de Sion. On raconte de son enfance un fait très touchant. Dès ses plus tendres années, le jeune Bole manifestait un grand amour pour les pauvres. Il n'avait pas encore cinq ans que déjà il portait chaque jour régulièrement une aumône à une famille indigente du voisinage. L'enfant tomba malade et fut plongé dans un sommeil léthargique. On le crut mort. Déjà on l'avait déposé dans un cercueil pour le conduire au cimetière. Au moment où l'on allait procéder à l'enterrement, arriva le père de famille à qui l'enfant portait journallement des secours. Etonné de ne plus le voir arriver depuis quelques jours, il était venu demander de ses nouvelles. On lui montra le cercueil de l'enfant. Le pauvre veut contempler encore une fois les traits de son petit protecteur ; il se fait ouvrir le cercueil ; il prend le corps inanimé entre ses mains, l'arrose de ses larmes, le secoue et, dans la pensée que peut-être il n'est pas mort, il promène sous le nez, dans les narines de l'enfant, la barbe d'une plume. Il ne se trompait pas. L'enfant finit par ouvrir les yeux, faire quelques mouvements et recouvrer l'usage de ses membres. La mort n'était qu'apparente. Celui qu'on allait conduire au cimetière revint en parfaite santé et se consacra à Dieu dans l'Ordre de saint Ignace de Loyola. »

## BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Confédération, Berne  
Archives de l'Etat du Valais, Sion  
Archives de l'Evêché de Sion  
Archives du Chapitre de la cathédrale, Sion  
Archives de l'Etat de Fribourg (Collège Saint-Michel)  
Archives de la Paroisse de Saulcy  
Archives romaines de la Société de Jésus, Rome  
Archives des jésuites à Bruxelles  
Archives des jésuites à Lyon  
Archives des jésuites à Zurich
- ASHE Kathleen, *The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint Michel in Fribourg 1827-1847*, Editions universitaires, Fribourg, 1971.
- BLATTER Franz-Xavier, *Journal 1851-1889*, (28 cahiers), fascicules 45 et 64 AV Sion.
- CARRAUX Chanoine, *Notes manuscrites sur la bâtisse du Séminaire*, AV Sion L 393 pp. 554-557.
- DONNET-DESCARTES Henri, *Travail sur le Séminaire de Sion*, (notes manuscrites), Fonds Joris, carton 4 fasc. 24 — Fonds Blatter, carton 3, fascicule 19, 21 et 57, AV Sion.
- LOVIS Gilbert, *Bonembez et sa chapelle*, Saulcy-La Racine 1976.
- MARQUIS André-Jean, *Le Collège Saint-Michel de Fribourg (Suisse), sa fondation et ses débuts 1579-1597*, thèse de doctorat à la Faculté des Lettres, Fribourg, Imprimerie Saint-Paul, 1969.
- STROBEL Ferdinand, *Die Jesuiten und die Schweiz im XIX. Jahrhundert*, Olten und Freiburg-in-B., Walter Verlag, 1954.